

Troisième Tournoi Rapide du club d'échecs « LES TOURS D'ANGOULÊME » Règlement Intérieur du Tournoi

Article 1 : Conditions Générales

Le club d'échecs d'ANGOULÊME, « Les Tours d'Angoulême » organise le dimanche 7 janvier 2024, le troisième Tournoi Rapide du club d'échecs « Les Tours d'Angoulême », homologué FIDE et FFE N° 61768. Le lieu du tournoi est l'Espace Lunesse 36, rue Paul Mairat à Angoulême.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) applicables au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (règles FIDE C.04) assisté par ordinateur (programme PAPI d'Erick MOURET).

L'article A5 de l'annexe A « le jeu rapide » s'applique pour ce tournoi rapide. Les participants doivent être en possession d'une licence A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une Fédération reconnue par la FIDE. Les joueurs non licenciés en début de tournoi devront prendre cette licence au club d'échecs d'Angoulême.

Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo rapide FFE.

Les résultats des parties compatibles seront enregistrés pour le classement FIDE de février 2024 et pour le classement national de février 2024.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription dans les délais de l'article 4.

Article 3 :

La cadence est de 15 minutes + 5 secondes par coups. Les appariements seront affichés 5 minutes avant le début de la ronde. Le forfait est déclaré après dix minutes de retard.

A la fin de la partie les joueurs remettent les jeux et les pendules à leur position de départ. Le résultat inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) est noté clairement : 1-0 ou 0-1 ou 1/2-1/2 sur la feuille mise à leur disposition à cette fin.

Article 4 : Horaires

Inscriptions sur place et pointage jusqu'à 9 H 45

Ronde 1 à 10H 00

Ronde 2 à 11H00

Ronde 3 à 11H50

Ronde 4 à 14H00

Ronde 5 à 14H50

Ronde 6 à 15H40

Ronde 7 à 16H30

Remise des prix vers 18 H 00

Article 5 : Classement

Le classement est établi au nombre de points.

Les départages au classement sont dans l'ordre : le Buchholz, le cumulatif et la Performance.

Les prix ne sont pas cumulables, leur répartition entre ex æquo au nombre de points est faite suivant le système Hort pour les prix généraux.

Pour les autres prix, le joueur recevra le prix le plus important auquel il peut prétendre.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : Prix du classement général, Prix par tranches Elo et Prix spéciaux. Les prix seront distribués aux joueurs présents ou représentés

Affichage des prix avant la ronde 4

Article 6 : Nulle par consentement mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier

Article 7 : Règles de comportement

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Eviter toute discussion et toute lecture suspecte

Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi.

Les spectateurs ne doivent pas perturber les parties en cours.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur forfait sans excuse à une ronde n'est pas apparié à la ronde suivante. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Les téléphones portables et autres moyens électroniques de communication sont interdits dans la zone de jeu. La découverte d'un tel appareil non éteint ou sa sonnerie en cours de partie entraînera la perte de la partie pour son détenteur.

Article 9 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par : Dominique CYRILLE Arbitre Fédéral Open 2 et Alexis LATHIERE Arbitre stagiaire.

Les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur et la Charte du joueur d'échecs.

Organisateur

Arbitre principale

Emmanuel MACE

Dominique CYRILLE